

Gestion chrétienne de la vie – 2024



Dieu en premier

...

Mon style de vie

7 décembre



*Mettez-moi ainsi à l'épreuve,
Dit l'Éternel, le maître de l'univers,
Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les
fenêtres du ciel, Si je ne déverse pas sur vous la
bénédiction en abondance »
(Malachie 3.10).*

Dieu en premier ...

mon style de vie

Je choisis, avec l'aide de Dieu, de rendre
fidèlement la **DÎME** du Seigneur
(10 % de mes revenus).

Les fondements de la pratique de la dîme

Si vous aperceviez une boule de métal flottant librement en l'air, vous essaieriez naturellement de savoir sur quelle suspension invisible elle repose. De même, dans notre vie, chaque fois que d'autres personnes ou vous-même adoptez un comportement ou un style de vie particulier, il y a toujours des croyances et des convictions sous-jacentes qui nous influencent. Je les appellerai des

« suspensions invisibles ». Ce principe s'applique à la pratique de la dîme. Il provient de croyances profondes. Chaque fois que ces croyances essentielles sont absentes ou incertaines, la pratique de la dîme est soit abandonnée, soit perçue comme une contrainte. En ce sixième jour de notre semaine de réveil de la Gestion chrétienne de la vie, nous réviserons trois de ces croyances essentielles :

Dieu est propriétaire

La motivation pour rendre la dîme découle de la croyance que Dieu est le Propriétaire de toutes choses. Dans toute la Bible, de nombreuses références affirment que Dieu est le Propriétaire de tout ce qui se trouve sur notre planète Terre. Par exemple, dans le Psaume 24.1, il est dit : « C'est à l'Éternel qu'appartient la terre avec tout ce qu'elle contient, le monde avec tous ceux qui l'habitent. » De plus, le Psaume 50.10 affirme : « car tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers. » Ces versets mettent clairement l'accent sur la propriété totale de Dieu. Il possède la Terre et tout ce qu'elle contient. Il possède le bétail dispersé sur des milliers de collines et de vallées. Mais, par-dessus tout, Dieu possède les êtres humains qui y vivent. C'est comme s'Il proclamait : « Je possède ceux qui s'appellent propriétaires. » Si une personne possède du bétail, Dieu affirme : « Non seulement je possède le bétail, que vous considérez comme vous appartenant, mais je vous possède aussi. » C'est une propriété universelle.

Par l'acte de la création, Dieu est devenu Propriétaire de toutes choses : « En effet, en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour. Voilà pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et en a fait un jour saint » (Exode 20.11). Qui d'autre peut prétendre être le Créateur de la vie et de toutes choses ? Qui d'autre peut prétendre avoir la préexistence sur le monde vivant et posséder l'immortalité ? S'il n'existe aucun autre être de ce genre, alors Dieu doit être reconnu comme le seul Propriétaire légitime de la Terre et de tous ceux qui l'habitent.

Il est essentiel de rappeler un élément important concernant la faculté créatrice de Dieu. Bien que Sa création soit destinée à bénéficier aux êtres humains, il existait un objectif plus profond. L'apôtre Paul a souligné ce point dans

son message à l'église des Colossiens : « En effet, c'est en lui que tout a été créé dans le ciel et sur la terre, le visible et l'invisible, trônes, souverainetés, dominations, autorités. Tout a été créé par lui et pour lui » (Colossiens 1.16).

Non seulement Dieu a créé toutes choses par Jésus, mais le titre de propriété porte le nom de Jésus de façon permanente. Bien que les êtres humains puissent utiliser les minéraux et autres richesses dispersées partout sur la Terre, ceux-ci ne leur appartiennent pas. Jésus partage Sa propriété avec nous durant notre bref « terme de service » sur la Terre, mais nous laissons tout cela derrière nous lorsque nous mourons. En tant qu'Être éternel qui ne meurt jamais, Il détient la propriété souveraine sur tout ce qui se trouve sur la Terre et n'a jamais cédé son titre de propriété à qui que ce soit d'autre.

Il n'existe rien ici sur la Terre où le titre de propriété de Dieu ne soit pas inscrit : « L'argent m'appartient, l'or m'appartient, déclare l'Éternel, le maître de l'univers » (Aggée 2.8). La dîme est un rappel constant que Dieu est le Propriétaire de toutes choses. Ellen G. White exprime cette idée de manière succincte en déclarant que la dîme doit être rendue à Dieu, le Propriétaire légitime : « Dieu couvre de sa main les dîmes, les dons et les offrandes en disant : 'Cela m'appartient. Lorsque je vous ai confié mes biens, j'ai spécifié qu'une partie devait servir à répondre à vos besoins, et que l'autre partie devait m'être rendue' » (*Conseils à l'économiste*, p. 50).

La motivation à rendre la dîme provient de la conviction que Dieu est le Propriétaire de toutes choses. Contester le fait que Dieu est le Propriétaire de toutes choses sur la Terre saperait la pratique fidèle de la dîme. Rendre la dîme, c'est reconnaître que Dieu est le Propriétaire et le Créateur de l'Univers.



Munda Liywalii

Directeur de la GCV, Division
Afrique australe-Océan Indien,
Prétoiria, Afrique du Sud



Dieu est précis

La deuxième croyance fondamentale qui éclaire et influence la pratique de la dîme est : Dieu est précis. La dîme est de 10%. Lorsque Dieu déclare, dans Malachie 3.10 : « Apportez toutes les dîmes à la maison du trésor afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison. Mettez-moi ainsi à l'épreuve, dit l'Éternel, le maître de l'univers, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les fenêtres du ciel, si je ne déverse pas sur vous la bénédiction en abondance », Il précise le pourcentage exact, et non quelque chose d'approximatif, de proche ou de supérieur à celui-ci. Il est spécifique, pour ôter tout malentendu concernant ce qu'Il attend de nous. La dîme est considérée comme telle seulement si le pourcentage est de 10%.

Nous devons nous rappeler que notre Dieu est un Dieu qui emploie des chiffres. Nous rencontrons des exemples tels que les sept jours de la Création, les 30 jours d'un mois, les Dix Commandements, les 12 tribus d'Israël, les 12 fondations de la Nouvelle Jérusalem, les 12 apôtres et les 2300 jours, entre autres.

Les chiffres ont une grande signification, à la fois pour Dieu et pour les humains. Nous calculons nos salaires en chiffres, nous sentant

frustrés si on nous paie moins sans explication. Nos années sont comptées en chiffres. Les vacances sont comptabilisées en jours. Même les prescriptions médicales ont des chiffres. Vu l'importance des chiffres dans notre vie, pourquoi devrions-nous supposer que Dieu ne doit pas Se préoccuper du pourcentage précis que nous Lui rendons comme dîme ?

Dieu aurait pu choisir n'importe quel autre pourcentage comme signe de Sa propriété. Il aurait pu être approximatif ; mais, au lieu de cela, Il a choisi d'être spécifique et précis. La précision de Dieu exige que ceux qui rendent la dîme soient également précis pour que leur dîme réponde aux critères de l'exactitude.

Dieu n'a autorisé personne à déterminer la mesure de Sa propriété. Lui, le Propriétaire, l'a choisie pour des raisons connues de Lui seul. Vu que la dîme est une chose exacte, ceux qui veulent pratiquer la dîme doivent s'assurer que ce qu'ils rendent à Dieu soit précis. C'est probablement la raison pour laquelle les écrits de l'Esprit de prophétie nous exhortent en ces termes : « Cette part doit lui être rendue strictement, honnêtement et fidèlement » (Ellen G. White, *Conseils à l'économiste*, p. 87, 88).

La dîme est un acte de foi

La troisième croyance fondamentale à la base de la dîme est la foi. Sans la foi, la dîme est un défi. L'appel de Malachie 3.10 à mettre Dieu à l'épreuve et à voir s'Il n'ouvrira pas les écluses

des cieux est un appel à exercer la foi. La foi joue un rôle vital dans la dîme pour les raisons suivantes :

Dieu tient parole 1

Rendre la dîme avant d'avoir vu les bénédictions de Dieu exige de la foi. La foi prend Dieu au mot. Certaines personnes ne rendent pas leur dîme parce qu'elles ignorent ce qu'est la dîme. D'autres ne rendent pas la dîme, non parce qu'elles n'en ont pas les moyens, mais plutôt par manque de foi en Lui.

Même si ceux en qui nous avons le plus confiance nous laissent tomber, Dieu est fidèle. Nous pouvons Le prendre au mot. Nombres 23.19 nous donne cette assurance : « Dieu n'est

pas un homme pour mentir, ni le fils d'un homme pour revenir sur sa décision. Ce qu'il a dit, ne le fera-t-il pas ? Ce qu'il a déclaré, ne l'accomplira-t-il pas ? » Dans Josué 21.45, nous lisons ceci : « De toutes les bonnes paroles que l'Éternel avait dites à la communauté d'Israël, aucune ne resta sans effet : toutes s'accomplirent. » Parce que Dieu tient parole, la dîme devient facile à mettre en pratique. Quiconque a rendu sa dîme régulièrement peut attester la fidélité de Dieu.

Ce qui dépasse la logique fonctionne pourtant 2

Rendre la dîme sur des revenus qui sont déjà insuffisants pour subvenir aux besoins de quelqu'un peut sembler illogique et exiger de la foi. Comment un montant qui est à peine suffisant pour entretenir quelqu'un peut-il suffire après avoir donné la dîme ? Ceci ne dépasse-t-il pas la logique ? Dieu nous lance le défi de Le mettre à l'épreuve. C'est vrai, la dîme est un défi à la logique !

Ceci me rappelle l'expérience des disciples après une nuit de pêche, tel que le rapporte Luc 5.4-6, où nous lisons : « Quand il eut fini de parler, il dit à Simon : 'Avance là où l'eau est profonde et jetez vos filets pour pêcher.' Simon lui répondit : 'Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; mais sur ta parole, je jeterai les filets.' Ils les jetèrent et prirent une grande quantité de poissons, et leurs filets se

déchiraient. »

S'attendre à pêcher des poissons durant le jour alors qu'ils n'avaient pas réussi à le faire pendant toute la nuit semblait illogique. Cependant, parce que Jésus leur avait dit de le faire, ils jetèrent leurs filets et « prirent une grande quantité de poissons. » De même, rendre la dîme lorsque les revenus de quelqu'un ne sont pas suffisants et s'attendre à subvenir à ses besoins avec ce qui reste après avoir rendu la dîme, semble illogique. Cependant, parce que Dieu a promis de déverser Ses bénédictions, on rend tout de même la dîme, même si ceci paraît défier toute logique.

Enfant de Dieu, ne crains pas que rendre la dîme te causera des souffrances. Avec les bénédictions de Dieu, ce qui reste après la dîme sera suffisant pour subvenir à tes besoins plus que la somme qui n'est pas dîmée. Ellen G. White l'a souligné lorsqu'elle a écrit : « Ceux qui rendent au Seigneur le dixième de leurs revenus découvriront qu'il est vrai que les neuf dixièmes valent plus pour eux que les dix dixièmes » (*Pacific Union Recorder*, 10 octobre 1901).

Conclusion

Permettez-moi de répéter les trois principes fondamentaux de la dîme. Premièrement, Dieu est le Propriétaire de toutes choses sur la Terre. Nous rendons la dîme pour reconnaître que Dieu est Propriétaire et Créateur. Deuxièmement, Dieu est précis. La dîme représente 10% des revenus d'une personne. Elle doit être de 10% pour qu'on la considère comme dîme. Tout ce qui est inférieur à 10% ne répond pas à ce critère. Troisièmement, la dîme exige qu'on ait de la foi. La dîme est un appel à ne pas marcher par la vue, mais par la foi, en croyant que Dieu tiendra Sa parole de déverser Ses bénédictions jusqu'à ce qu'on n'ait plus de place pour les entreposer. Comme les disciples, à qui Jésus dit de jeter leurs filets en pleine eau après avoir travaillé toute la nuit sans succès, celui qui pratique la dîme peut dire : « Même si ce que j'ai n'est pas suffisant, sur Ta parole, je rendrai la dîme ! »

Aujourd'hui, cette semaine, est le moment de prier que l'Esprit de Dieu consolide ces trois croyances fondamentales en chacun de nous : Dieu est le Propriétaire, Ses instructions sont précises, et la foi en Lui est toujours récompensée. Fondé sur ces convictions, si vous désirez pratiquer (ou continuer à pratiquer) la dîme et expérimenter de première main la fidélité de Dieu à tenir parole, nous allons sceller votre décision par la prière.

« Dieu aurait pu choisir n'importe quel autre pourcentage comme un signe de Sa propriété. Il aurait pu être approximatif ; mais, au lieu de cela, Il a choisi d'être spécifique et précis. »

Questions de réflexion

1 Si Dieu est précis au point de spécifier le pourcentage à Lui rendre, à quel point sommes-nous exacts dans nos rapports avec Lui concernant la dîme ?

2 Puisque rendre la dîme exige d'avoir de la foi, est-ce pousser les choses trop loin de considérer la dîme comme un exercice qui fortifie la foi ?

3 Réfléchissez à cette déclaration qui dit : « Contester le fait que Dieu est le Propriétaire de toutes choses sur la Terre saperait la pratique fidèle de la dîme. » Comment cette déclaration peut-elle vous aider à repenser votre compréhension de la dîme ?